

**Remise des "Trophées Jean-Paul Lanly pour la valorisation du bois
français"
de l'Académie d'agriculture de France (année 2026)**

Carrefour International du Bois
(mardi 2 juin 2026, Parc des Expositions de la Beaujoire, Nantes)

par Jean-Paul **Lanly**
Membre émérite, Académie d'agriculture de France
(Section "Forêts et filière bois")

Chers acteurs et sympathisants de la forêt et de la filière bois françaises,
Mesdames et Messieurs,

Le Carrefour international de Nantes avait déjà accueilli en 2022 l'Académie d'agriculture de France pour la remise annuelle de ses trophées pour la valorisation du bois français qui portent mon nom. Quatre ans plus tard, l'Académie remercie à nouveau le Carrefour international pour son accueil, son Président Jean Piveteau et son Directeur Nicolas Visier, ainsi que Nicolas Douzain-Didier, Délégué général de la FNB et Madame Amélie Pade, Responsable communication, pour l'organisation de la remise sur ce site de la filière forêt-bois française.

L'Académie d'agriculture de France est une société savante nationale, qui, comme son nom ne l'indique pas, est aussi celle de la forêt et du bois. Elle est représentée ici cette année au plus haut niveau par son Président, Georges-Henri Florentin, bien connu de la très grande majorité d'entre vous pour avoir été notamment Directeur général du FCBA de 2010 à 2021, et Président de France Bois 2024, et que j'ai le grand plaisir d'accueillir parmi nous. L'Académie est aussi représentée ici par Madame Nicole Valkyser-Bergmann, Directrice générale des Forums Bois Construction, autre figure bien connue de vous tous, et gestionnaire actuelle de cette récompense, et par plusieurs autres membres dont Michel Vernois qui fut aussi gestionnaire des trophées et Marc Vincent.

Aujourd'hui, c'est donc une académie nationale qui vient récompenser, comme elle le fait chaque année depuis 2015, des entreprises et autres entités engagées dans le développement durable et la promotion du secteur forêt-bois national, et choisies pour la priorité qu'elles donnent, d'une part, à l'utilisation des bois français, et, d'autre part, à l'innovation dans tous les domaines.

L'Académie d'agriculture de France est une partie prenante du secteur forêt-bois national dans les domaines scientifique et technique. Elle apporte sa contribution au travers d'activités d'information et de plaidoyer, que ce soit ses séances plénières hebdomadaires publiques, ses avis aux autorités compétentes, et sa documentation

en ligne sur son site web très complet, telles la série de fiches "La forêt et le bois en 100 questions", condensées en partie dans l'ouvrage "Le grand livre des arbres et de la forêt" aux Éditions Odile Jacob. Elle intervient aussi par l'attribution chaque année de récompenses, dont ces trophées. Avec ceux-ci, l'Académie entend contribuer, dans sa mesure et à sa manière, à une meilleure valorisation des ressources forestières abondantes de notre pays.

Le jury comporte, outre des membres de la Section "Forêts et filière bois" de l'Académie, un représentant du Ministère de l'agriculture, et plusieurs responsables d'organismes de la filière, de l'enseignement et de la recherche sur le bois, et des médias spécialisés. Il s'est réuni le 28 avril dernier ayant à délibérer sur la base d'une liste de dix candidatures retenues par l'Académie et la gestionnaire des trophées.

Cinq entreprises candidates sont de moyenne ou grande taille (le seuil fixé étant d'un minimum d'une cinquantaine de salariés), catégorie pour laquelle un des deux trophées est réservé. Ce sont, par ordre alphabétique :

- DESCHAUMES : le Groupe, dont le siège est à Saint-Pierre-les-Étieux dans le Cher, fabrique des parquets et panneaux en chêne ligérien;
- FORÊTS D'ICI : la Coopérative, dont le siège est à Épinal, accroît sa production de sciages feuillus français ;
- FP BOIS : le Groupe, dont le siège est à Mimizan dans les Landes, transforme le pin maritime landais en parquets, bardages et terrasses ;
- LE BRAS FRÈRES : la Société, basée à Jarny en Meurthe-et-Moselle, est spécialisée dans la restauration de charpentes et couvertures en bois feuillu français;
- TRITON GUYANE : faisant partie du Groupe TRITON TIMBER, elle extrait et transforme sur place des bois immergés de Guyane.

Le jury a attribué le Trophée de cette catégorie d'entreprises au Groupe DESCHAUMES. Nous sommes particulièrement heureux de recevoir aujourd'hui M. Samuel DESCHAUMES, Président du Groupe. Le Groupe transforme, dans ses usines de la région Centre-Val de Loire, exclusivement des avivés et plots de chêne local certifiés PEFC et « Bois de France » produits par des scieurs partenaires. Il est particulièrement innovant dans sa production de parquets massifs démontables et réutilisables en pose flottante dits Naofloor, et fabrique d'autres types de parquets, ainsi que des panneaux et divers accessoires en chêne. Le Groupe mène une politique environnementale très vertueuse, il a obtenu le statut très exigeant d'« entreprise à mission », et s'est engagé dans une démarche ambitieuse de décarbonation, se conformant aux normes de l'organisation mondiale *Science Based Targets initiative*.

(Remise du trophée par G.-H. Florentin à M. Deschaumes et prise de parole de celui-ci)

Une autre des cinq entreprises de cette catégorie a particulièrement marqué le jury. Il s'agit de la société TRITON GUYANE, partie de TRITON TIMBER GROUP, lui-même rattaché à VOLTALIA, Groupe français international des énergies renouvelables. Cependant, comme il ne pouvait y avoir deux trophées dans cette seule catégorie, le jury a convenu de lui décerner une mention spéciale. Je suis heureux d'accueillir ici Madame Élodie DELONCA, Directrice Générale de TRITON TIMBER GROUP. Cette récompense est amplement méritée pour l'initiative prise et mise en œuvre d'extraction et de transformation de grumes immergées jusqu'à 25 mètres de profondeur dans le

lac du barrage du Petit-Saut d'une trentaine d'espèces de bois d'œuvre par le procédé innovant SHARCTM, les bois étant ensuite sciés, séchés et rabotés dans l'usine de la société très proche pour leur utilisation dans la construction, l'architecture et le design. Les résidus sont valorisés par la production d'énergie. La traçabilité des bois jusqu'aux produits finis, l'exploitation, strictement encadrée aux plans de la biodiversité et de la qualité de l'eau, la forte valorisation d'une ressource qui aurait été sinon abandonnée, et la contribution au développement socioéconomique de la Guyane sont autant d'éléments supplémentaires à porter au crédit de TRITON GUYANE.

(Remise du diplôme de Mention spéciale du jury par G.-H. Florentin à Mme Delonca et prise de parole de celle-ci)

Les cinq entreprises ou entités de plus petite taille, catégorie à laquelle le deuxième trophée est destiné, et dont la candidature était soumise au jury, sont (par ordre alphabétique) :

- ARBRE PAWLONIA : la Société, basée à Plougoulm dans le Finistère, promeut l'acclimatation et la plantation en France d'espèces et variétés de ce genre asiatique ;
- BOUD'BOIS : la Société, basée à Pommerieux en Mayenne, aide à la mobilisation et à la valorisation de bois ronds bocagers et autres bois locaux hors-coupes ;
- ECSB : ce Bureau d'ingénierie bois, basé à Paris avec agences dans la région Pays-de-la-Loire, est spécialisé dans la restauration des structures bois du patrimoine ancien ;
- FIBOIS SUD : cette association de l'interprofession forêt-bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file d'un programme de promotion du cèdre français ;
- MAISON BOULON : cette société, basée à Mérignac en Gironde, assemble des maisons en bois français (pin maritime et douglas) conçues par son Président, architecte bordelais.

Le jury a choisi FIBOIS SUD comme lauréat dans cette catégorie des entreprises et entités de moindre taille. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui Madame Léane QUERNEC, chargée de mission « Développement des filières locales » à FIBOIS Sud. L'interprofession de la région PACA a agi comme chef de file d'un groupe d'entités, comprenant notamment l'association FIBOIS Occitanie, dans la mise en œuvre du projet « Le cèdre de l'Atlas, de la graine aux produits finis ». Ce projet visait à produire l'ensemble des références techniques nécessaires à la mobilisation du bois de cèdre français, notamment, mais pas seulement, en obtenant la reconnaissance de ses propriétés mécaniques comme bois de structure. La réussite de ce projet était d'autant plus importante que le cèdre de l'Atlas apparaît comme une des espèces de résineux de substitution dans le contexte du changement climatique.